



SOCIÉTÉ DES RÉGATES DE LA DIVES

BULLETIN D'INSCRIPTION AUX REGATES DES VOILES DE LA DIVES 2021

PROPRIETAIRE DU BATEAU / SKIPPER

Nom : Prénom :
Mobile : Email :
Adresse :
Code postal : Ville :

SKIPPER & EQUIPAGE

Rappel : Licence compétition 2021 obligatoire pour tous le skipper et les équipiers. Si un équipier n'a pas de licence annuelle compétition 2021, il doit souscrire une licence temporaire et fournir à la SRD copie du certificat médical d'aptitude naviguer en compétition. Possibilité de prise de licence temporaire 1J (15.50€) ou 2J (30€) au plus tard le vendredi 4/9/2021 avant 19h00.

	Nom	Prénom	Date de naissance	N° Licence 2021 si existante, ou préciser TEMPOR. 1J ou 4J :
Skipper :				
Equipier :				
Equipier :				
Equipier :				
Equipier :				
Equipier :				

J'accepte d'être soumis aux règles de classe et aux règles de jauge concernées, aux prescriptions de la Fédération Française de Voile, aux instructions de course et aux règles pour prévenir les abordages en mer (R.I.P.A.M.), je déclare avoir pris connaissance des différents règlements régissant cette épreuve, j'accepte sans aucune réserve ces règlements et j'ai bien noté en particulier « DECISION DE COURIR », un skipper est seul responsable de la décision de prendre le départ ou non ou de rester en course. En outre, je reconnais que les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de décès ou de blessures ou en cas de dommages à tout bateau ou équipement. Mes équipiers sont informés de ces dispositions.

Signature du chef de bord

INFORMATION BATEAU

Nom	Type	N° voile	
Couleur de coque	Longueur HT	Coef. HN Brut	Net

INSCRIPTION, RESERVATION DINER ET REGLEMENT

	Nombre	Montant	Total
Inscription régates séparées		20,00 €	
Inscription aux 3 régates		50,00 €	
Réduction membre SRD		-50 %	
Licence temporaire 1 jour		15,50 €	
Licence temporaire 4 jours		30,00 €	
Dîner des équipage samedi 14 aout à 19h00 (adulte)		25,00 €	
Dîner des équipage samedi 14 aout à 19h00 (-18 ans)		12,00 €	

Total à régler

**Votre règlement : par virement bancaire (IBAN : FR76 1010 7007 3400 2230 2256 302 / BIC : BREDFRPPXXX)
ou sur place ou par voie postale : SRD - Port Guillaume - Quai Bernard Magne - 14160 Dives-sur-Mer)
accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de la SRD.**

Les frais d'amarrage dans le bassin de Port Guillaume sont offerts par la CCI pendant 7 jours